



proposition de partage bloquee par une saisie conservatoire a l'encontre d'un heritier

Par **artigole**, le **08/08/2019** à **18:04**

L'huissier a fait une saisie conservatoire chez mon notaire sur mes droits à une succession. Outre le fait que cette saisie ne m'a pas été dénoncée, mon créancier a fait une nouvelle saisie mais d'attribution. J'ai saisi le JEX. Le notaire refuse de nous faire parvenir la proposition de partage. A-t-il le droit? et combien de temps peut-il disposer?

J'ai informé la chambre des notaires, sans réponse à ce jour.

Respectueusement

Par **youris**, le **09/08/2019** à **09:34**

bonjour,

votre créancier qui a obtenu un jugement valant titre exécutoire a demandé à un huissier de faire une saisie auprès du notaire (tiers saisi), dans cette situation, le notaire ne peut pas établir de partage, puisque votre dette sera prélevée sur votre part.

il faut attendre la décision du JEX auprès de qui, vous avez contesté les saisies.

salutations